

Association Activités Loisirs
ALSH L'île Au Soleil
Rue de l'égalité
07340 PEAUGRES
04 75 33 81 09
06 68 52 81 10



PROJET EDUCATIF

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>2</u>
<u>FINALITES EDUCATIVES.....</u>	<u>3</u>
<u>L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 4 À 12 ANS.....</u>	<u>6</u>
AGIR DANS TOUS LES DOMAINES D'ACTIVITÉ, TOUT EN ÉTANT ASSOCIÉ AU CONTENU DE SES LOISIRS.....	6
AGIR EN TOUTE SÉCURITÉ.....	7
DÉVELOPPER SES CAPACITÉS À ÊTRE AUTONOME AU SEIN D'UN COLLECTIF.....	7
PRENDRE LE TEMPS DES HABITUDES SAINES DANS LE RESPECT DE SON PROPRE RYTHME DE VIE.....	8
<u>L'ACCUEIL DES JEUNES DE 13 À 18 ANS.....</u>	<u>9</u>

AGIR DANS TOUS LES DOMAINES D'ACTIVITÉ, TOUT EN ÉTANT ASSOCIÉ AU CONTENU DE SES LOISIRS.....	9
BÉNÉFICIER D'UN LIEU D'INFORMATION, D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGE SUR SES INTERROGATIONS D'ADOLESCENT.....	10
S'INVESTIR DANS DES PROJETS, INDIVIDUELS OU COLLECTIFS.....	10
<u>DES REPERES POUR LE PROJET PEDAGOGIQUE.....</u>	11
<u>DES REPÈRES POUR LE TRAVAIL EN ÉQUIPE.....</u>	11
<u>LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION.....</u>	12

INTRODUCTION

L'association « Activités Loisirs » a pour but, comme défini dans l'article 2 de ses statuts, de proposer des activités culturelles, sportives ou de loisirs aux habitants de Peaugres, Bogy, Colombier le Cardinal et leurs environs.

Le présent document présente le projet éducatif de l'association à destination des enfants et des jeunes âgés de 4 à 18 ans, résidents sur le territoire de la communauté de communes Vivarhône. Il devra être décliné pour chaque période et pour chaque accueil dans le cadre d'un projet pédagogique, porté par chaque équipe d'animation, réfléchi en accord avec les familles et associant les enfants dans sa mise en œuvre.

Le projet éducatif doit être un outil vivant dans son utilisation et inscrit dans la durée. Il est un moyen dont se dote l'association Activités Loisirs pour construire et développer sa politique enfance jeunesse sur le territoire.

Il tend à formaliser une volonté de structuration de l'offre des services éducatifs mis en œuvre par l'association.

Il est un cadre sur lequel pourront s'appuyer les différentes équipes d'encadrement pour construire leurs projets pédagogiques.

Conformément à l'arrêté de mars 2002, il a vocation à être communiqué aux membres de l'association, aux usagers, aux partenaires ainsi qu'aux institutions et administrations de tutelle.

FINALITES EDUCATIVES

Les activités développées par l'association Activités Loisirs se veulent être des occasions de rencontres, de plaisirs partagés avec d'autres, de bien-être et d'enrichissement personnel et de découverte.

Agrée Jeunesse Education Populaire par le ministère de la Jeunesse et des Sports, l'association s'inscrit dans les valeurs de l'éducation populaire. Ses objectifs sont en accord avec les principes de laïcité, de respect, d'ouverture, de liberté et de tolérance. Elle agit dans un but désintéressé au service du développement social, éducatif et culturel de la collectivité.

Nos animateurs et responsables d'activités sont très attachés au respect de ces valeurs.

Le projet éducatif de l'association Activités et Loisirs s'inscrit dans la volonté :

- De répondre à la demande sociale des familles et d'associer ces dernières à la réflexion sur les modalités de prise en charge des enfants et des jeunes, ainsi qu'à l'encadrement d'activités de façon ponctuelle.
- De répondre aux besoins essentiels des enfants et des jeunes en fonction de leur âge et par là, de contribuer à leur développement dans toutes ses composantes, affective, corporelle, intellectuelle et sociale.
- De favoriser leur autonomie tout en développant leur sociabilité au sein d'un collectif.
- De développer leur sens critique, créateur, novateur.
- De leur permettre de découvrir l'environnement naturel et humain, proche et lointain, de se l'approprier et de le transformer.

Dans le cadre de ces finalités, nous proposons aux enfants, aux jeunes et à leurs familles un espace de liberté, de choix où la parole et les idées, mais aussi l'activité ont leur place.

Concernant les enfants et les jeunes, premiers concernés par l'existence d'un accueil de loisirs, on peut se demander si les loisirs collectifs répondent véritablement à leurs attentes ou besoins.

Que font les enfants et les jeunes ne bénéficiant pas de loisirs collectifs de proximité ? Cet espace de temps libre que représentent les temps péri et extrascolaire est largement investi par eux, sous un regard parfois distant des adultes présents dans une relative proximité (mère au foyer, grands-parents). Si cette liberté peut parfois prendre des allures de transgression, elle se caractérise en tout cas par une capacité des enfants et des jeunes, et ce quelque soit leur âge, à s'organiser entre eux, à choisir eux-mêmes leur activité en fonction de l'environnement immédiat dans lequel ils se trouvent et des opportunités qu'il offre.

C'est cette capacité à s'organiser individuellement et collectivement qu'il s'agit d'encourager et de développer, tout en étant source de sollicitations et de propositions vers des « ailleurs », des « possibles », vers lesquels nos enfants et nos jeunes ne s'aventureraient peut-être pas spontanément.

Les espaces et les temps de loisirs collectifs ne doivent donc pas être ressentis par les enfants et les jeunes comme une contrainte, mais bien comme de réelles opportunités de réalisation personnelle et d'échanges avec d'autres à travers la pratique d'activités de différente nature.

Ces différentes activités sont le fruit des propositions des équipes pédagogiques, qui s'appuient sur les échanges qu'elles ont pu avoir avec le public et les observations qu'elles ont pu faire sur le public. Dans ce sens, les équipes ont en permanence le souci d'associer les enfants et les jeunes au contenu des dites activités.

Si la vie en collectivité comporte certaines règles de vie pour son bon déroulement, son fonctionnement doit rester souple, pour laisser à chacun une possibilité de recul, d'action qui lui soit propre. Ainsi, chacun peut ressentir ponctuellement le besoin de sortir du groupe, de rester seul, ou de vivre une activité de façon privilégiée avec un tiers, et ce de façon autonome. Les modalités de la réalisation de cette activité doivent être clairement définies entre le ou les enfants et l'animateur référent.

Concernant les parents, ceux-ci doivent être associés autant que faire ce peu à la vie de la structure. Cette dimension contribue à la sécurité des enfants et à leur bien-être. Cette association passe par la qualité de l'accueil qui leur est fait à chaque rencontre, par l'information qui leur est donnée concernant l'organisation des différents accueils (et en particulier concernant le projet pédagogique), par leur participation ponctuelle à l'encadrement d'activités (en fonction des compétences identifiées et des sollicitations des équipes pédagogiques).

Ils doivent pouvoir avoir des contacts directs avec différents représentants des équipes et pas uniquement avec les équipes de direction. A travers ces contacts directs, les parents et les animateurs apprennent à se connaître et peuvent avoir des échanges sur la façon dont chaque enfant vit ses temps de loisirs.

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 4 À 12 ANS

Concernant l'accueil des enfants de 4 à 12 ans, la mise en oeuvre de ces intentions se décline en 4 objectifs pédagogiques centrés sur l'enfant:

- o Agir dans tous les domaines d'activité, tout en étant associé au contenu de ses loisirs.
- o Agir en toute sécurité
- o Développer ses capacités à être autonome au sein d'un collectif
- o Prendre le temps des habitudes saines dans le respect de son propre rythme de vie

Agir dans tous les domaines d'activité, tout en étant associé au contenu de ses loisirs.

En fonction de leur âge et des périodes (mercredi, petites vacances ou grandes vacances), les enfants auront accès pendant leur temps de loisirs à des activités spécifiques, qui leur permettront de découvrir le territoire dans ces différents aspects, voire de découvrir de nouveaux territoires dans le cadre de mini-séjours. Seront associées à la mise en oeuvre de ces activités, autant que faire ce peu, les associations locales.

Sur les lieux d'accueil, les animateurs proposeront aux enfants des jeux et des activités adaptés à la tranche d'âge. Mais aussi, ils permettront la naissance de projets individuels et collectifs par l'écoute et l'observation des enfants tout au long de la journée, ainsi que par la mise en place d'un temps formel quotidien où chacun aura l'occasion de s'exprimer sur la vie du centre. Ils seront attentifs aux envies, explicites ou implicites, d'activités des enfants: activités scientifiques et techniques, plastiques, d'expression, physiques et sportives, ou encore de découverte du milieu.

Des lieux permanents d'activités accueilleront les enfants durant les temps d'accueil du matin et du soir, ainsi que lors du temps calme faisant suite au repas du midi.

Enfin, la vie quotidienne étant considérée comme une activité à part entière, il sera consacré aux apprentissages liés aux repas, à l'hygiène et au repos du temps "en faisant".

Agir en toute sécurité

L'équipe d'encadrement a connaissance de la législation propre aux Accueils Collectifs de mineurs et est en règle avec la loi.

Les animateurs montreront aux enfants les risques propres à chaque lieu, activité, comportement. Plutôt que de systématiquement interdire, les équipes auront le souci d'aider à développer chez chacun, enfant, jeune ou adulte, la compréhension et l'évaluation du risque. En effet, c'est là que commence l'apprentissage de l'autonomie.

Afin de s'assurer du respect des règles de vie en collectivité, les enfants seront associés à l'élaboration de ces règles.

Garantir la sécurité affective des enfants passe également par des repères clairs concernant l'organisation spatiale et temporelle de l'accueil.

Ainsi, les enfants, par groupe d'âge homogène, auront des "territoires" intérieurs et extérieurs, propres à leur grand groupe, leur permettant de se repérer dans un environnement à leur mesure.

Les équipes mettront en place avec les enfants et leurs familles des relations conviviales basées sur la confiance et le respect, tout en posant les limites nécessaires à l'épanouissement de chacun.

La direction prendra en charge le suivi sanitaire des enfants.

Développer ses capacités à être autonome au sein d'un collectif

L'apprentissage de l'autonomie chez l'enfant passe d'abord pour nous par sa participation à la gestion de sa vie quotidienne. Responsabilisés et accompagnés par les adultes, les enfants pourront se servir à table, participer au rangement et à l'entretien des locaux et du matériel, en fonction de leur âge et de leur possibilité, etc.

Les animateurs favoriseront les projets d'enfant individuels et collectifs, dans la limite des possibilités de chacun et de la réalité matérielle et humaine, et leur donneront les moyens de leur aboutissement.

La socialisation de l'enfant, immédiate en collectivité, sera soutenue par le respect de règles de vie. Les animateurs s'efforceront d'avoir une cohérence d'exigence et d'autorité dans le groupe, et d'accorder à chaque enfant la même attention.

Ils permettront à chaque enfant d'agir en grand groupe, en petit groupe, mais également d'agir seul, s'il le souhaite, toujours à proximité d'un adulte référent, et en précisant avec lui l'objet de son activité durant ce temps.

Prendre le temps des habitudes saines dans le respect de son propre rythme de vie

Concernant l'alimentation

L'Accueil Collectif de Mineurs de l'association offre aux enfants une nourriture saine, équilibrée et variée. Les animateurs inciteront les enfants à manger de tout, en évitant de générer du conflit autour de la nourriture. Les repas seront pris à un rythme calme et détendu. Les animateurs, présents à la table des enfants, gèreront le bruit et les discussions tout en faisant du repas un moment de convivialité, d'échanges, ainsi qu'un moment d'apprentissage des saveurs.

Les contre-indications alimentaires pour raison médicale ou religieuse seront respectées.

Concernant l'hygiène

Les animateurs auront le souci du nettoyage et du rangement du matériel et des locaux avec les enfants.

Les locaux seront rangés et aérés chaque jour.

Concernant le rythme de vie

L'Accueil Collectif de Mineurs doit permettre à chacun des enfants de vivre à son rythme.

Pour cela, le début de matinée est organisé autour d'un temps d'éveil du matin. Dans une plage horaire large, ils pourront, à leur rythme, se réveiller tranquillement et vivre de petites activités sur les lieux permanents d'activités intérieurs et extérieurs.

Après le repas, un "temps calme" permettra à ceux qui le souhaitent de faire la sieste et aux autres d'utiliser les lieux permanents d'activité, par exemple, de faire un jeu de société au calme.

Les animateurs seront attentifs à équilibrer sur la journée les activités de dépense physique et nerveuse et les activités calmes. Ils seront attentifs aux signes de fatigue des enfants.

L'ACCUEIL DES JEUNES DE 13 À 18 ANS

Concernant l'accueil des jeunes de 13 à 18 ans, la mise en oeuvre des finalités éducatives¹ se décline en 3 objectifs pédagogiques centrés sur l'adolescent. Ceux-ci s'inscrivent, dans un souci de continuité éducative, dans le prolongement des objectifs définis pour l'accueil des enfants de 4 à 12 ans. Ces objectifs sont :

- o Agir dans tous les domaines d'activité, tout en étant associé au contenu de ses loisirs.
- o Bénéficier d'un lieu d'écoute et d'échange sur ses interrogations d'adolescent
- o S'investir dans des projets, individuels ou collectifs

Agir dans tous les domaines d'activité, tout en étant associé au contenu de ses loisirs.

En fonction de leur âge et des périodes (soirées, week-end, petites vacances ou grandes vacances), les jeunes auront accès pendant leur temps de loisirs à des activités spécifiques, qui leur permettront de découvrir le territoire et ses acteurs dans ces différents aspects.

Il conviendra d'équilibrer ces propositions en prenant en compte les différents domaines que sont les domaines sportifs, culturels et techniques. Seront associées à la mise en œuvre de ces activités, autant que faire ce peut, les associations locales. Des partenariats avec des acteurs extra-territoriaux pourront être envisagés.

Certaines propositions émaneront directement de l'équipe d'animation. Le plus souvent, il sera recherché la participation des jeunes à l'élaboration de celles-ci. Les animateurs seront attentifs à trouver un juste équilibre entre les activités dites « de consommation » et les activités donnant lieu à une réelle mise en projet des jeunes, tout en privilégiant les secondes.

¹ Cf p.3, Finalités éducatives

Bénéficiaire d'un lieu d'information, d'écoute et d'échange sur ses interrogations d'adolescent

Un espace d'accueil est dédié aux jeunes, suffisamment ouvert et convivial pour que chaque jeune puisse s'exprimer librement. Les jeunes ont accès à des équipements type jeux de société, équipement informatique et borne d'accès internet, permettant une ouverture à l'information et plus largement au monde.

Les animateurs sont attentifs aux envies, explicites ou implicites, des jeunes. Leur rôle, au sein de cet espace d'accueil, est de prendre en compte chacune des personnes dans sa singularité et de permettre à celle-ci d'exister dans sa différence.

Ils invitent les jeunes à vivre des temps de jeux, des temps de discussion, de débats sur les objets de préoccupation qui sont les leurs, des temps de repas ou de soirées communs.

S'investir dans des projets, individuels ou collectifs

Cet espace est identifié par les jeunes du territoire comme un lieu d'impulsion pour agir localement. Il est une base de lancement pour des actions concrètes sur leur lieu de vie doit s'étendre au territoire intercommunal, mais plus largement sur le monde.

Les animateurs ont le souci d'agir avec et non pour les jeunes. Il s'agit d'être attentif à ce que les jeunes ne soient pas de simples usagers d'un service rendu, mais bien des adhérents qui se rendent acteurs et participent à la vie de l'association et plus largement du territoire.

La plupart des actions engagées ont pour but d'offrir aux adolescents une réelle possibilité d'initiatives et d'implication dans une démarche de projet, soutenue et accompagnée par l'équipe d'animation.

DES REPERES POUR LE PROJET PEDAGOGIQUE

Chaque équipe devra, pour chaque période d'accueil, rédiger un projet pédagogique en s'appuyant sur le présent document.

Ce projet pédagogique précisera les modalités de mise en œuvre de chacun des objectifs pédagogiques définis plus haut en terme d'organisation matérielle et humaine, et ce en fonction des caractéristiques et du nombre du public accueilli,

En référence à l'arrêté de mars 2002, les parents, les enfants et les jeunes seront associés, autant que faire se peut, si ce n'est à son élaboration, à sa mise en œuvre. Il sera consultable à tout moment par les parents, le conseil d'administration, les partenaires et les administrations de tutelle.

Il précisera, pour chaque objectif opérationnel décliné, des critères et indicateurs d'évaluation, qui serviront au bilan de l'action conduite par l'équipe, bilan qui fera l'objet d'un compte-rendu écrit rédigé par le responsable de la dite action.

DES REPÈRES POUR LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

En vue de faire vivre le projet éducatif de l'association, il importe que l'équipe d'encadrement et chacun de ses membres est en permanence le souci de permettre un travail d'équipe de qualité.

Les membres des équipes pédagogiques s'engagent à participer avec enthousiasme et dynamisme aux activités, à rechercher de nouvelles techniques d'animation, à continuer à se former sur et en dehors du terrain. Ils participent aux tâches matérielles, au nettoyage et au rangement des locaux et du matériel.

Ils acceptent de se questionner sur leur attitude auprès des enfants et/ou des jeunes, de mettre en œuvre leurs capacités d'écoute au sein de l'équipe, de donner leur avis, de faire des propositions, de prendre des initiatives. Ils s'entraident et font preuve de solidarité.

Ils sont attentifs à gérer leur propre fatigue physique et nerveuse.

Enfin, ils adhèrent pleinement au projet éducatif de l'association ainsi qu'aux modalités de fonctionnement négociées et validées en équipe, explicitées dans le projet pédagogique.

Des réunions de préparation, de suivi et d'évaluation seront prévues. Elles seront rémunérées comme des temps de travail à part entière, étant considérées comme nécessaires à la qualité de l'accueil proposé.

LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Nous évoquons en introduction le fait que le projet éducatif est un outil vivant, un moyen dont se dote l'association pour agir localement. Celui-ci ne saurait donc être définitif, tant dans le fond que dans la forme.

Les acteurs de cette évaluation seront en premier lieu les administrateurs de l'association, garant des orientations définies dans ce projet, et plus particulièrement les membres de la commission « projet éducatif ».

Les membres des équipes d'animation devront bien évidemment être sollicités, à la fin de chaque séjour, afin d'émettre un avis sur l'aide qu'a pu apporter ce document à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet pédagogique.

Les enfants, les jeunes et leurs familles pourront également exprimer des remarques et formuler des propositions en vue de clarifier ou d'améliorer ce projet.

A cet effet, et avec chacun des acteurs ci-dessus, des actions seront engagées par l'animateur permanent de l'association. Elles pourront prendre la forme de questionnaires, d'entretiens individuels ou collectifs, ou encore de rencontres et d'échanges informels.

C'est le conseil d'administration de l'association, en dernière instance, qui aura à charge de valider les éventuelles modifications à apporter au présent document de travail.

S'il ne saurait être suffisant, un premier indicateur sera bien évidemment le taux de fréquentation des différents accueils proposés.